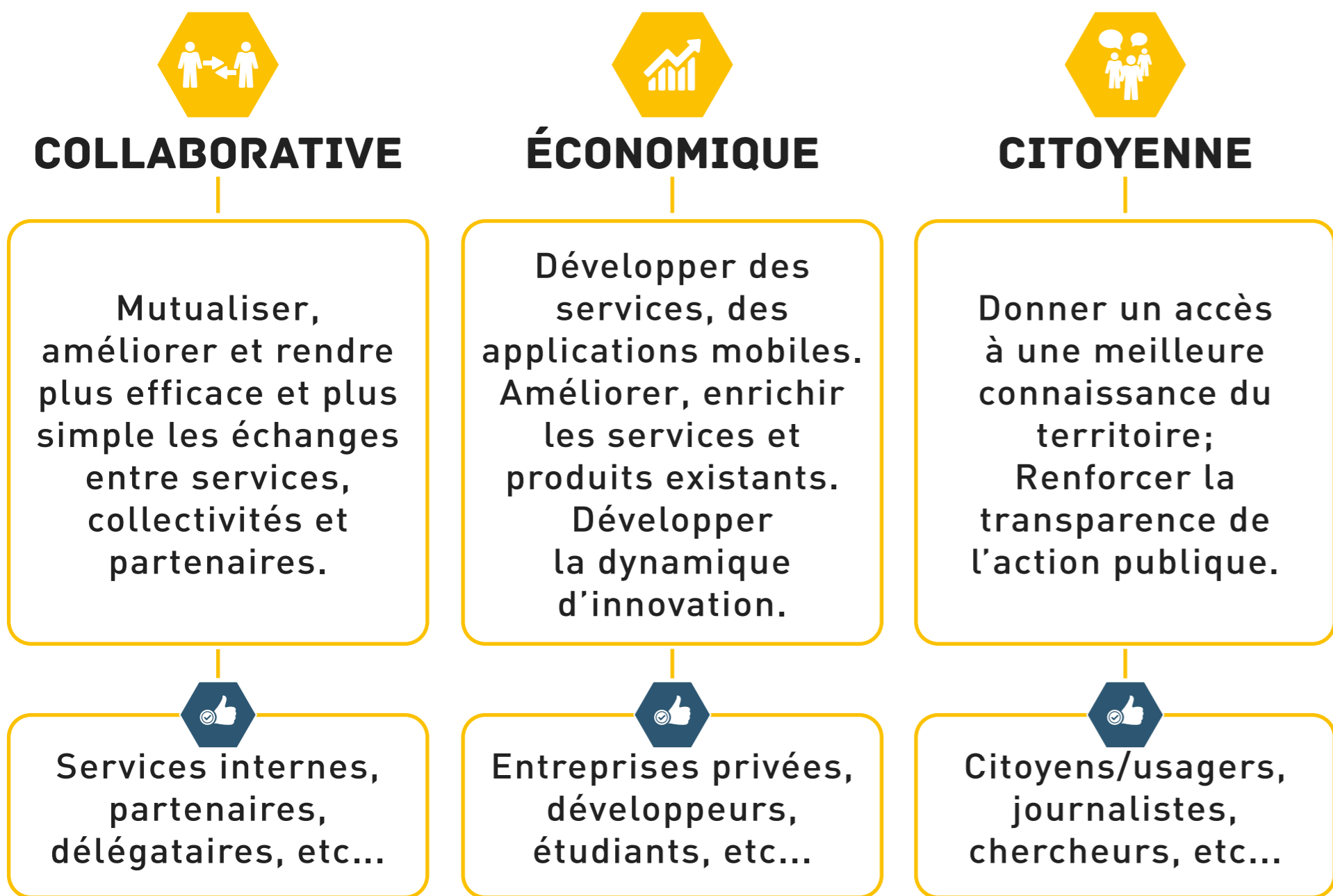


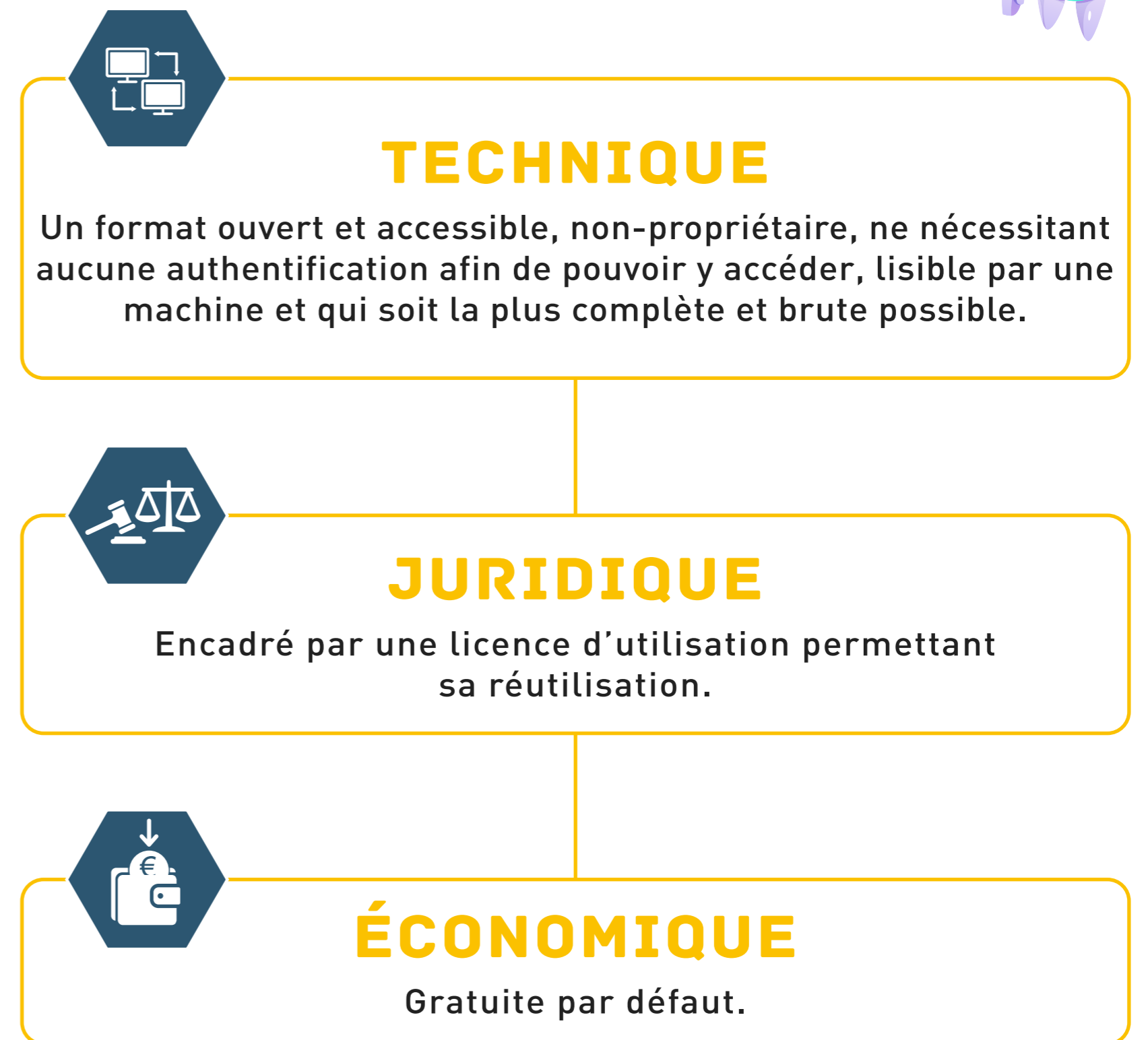
# L'OPEN DATA C'EST QUOI ?



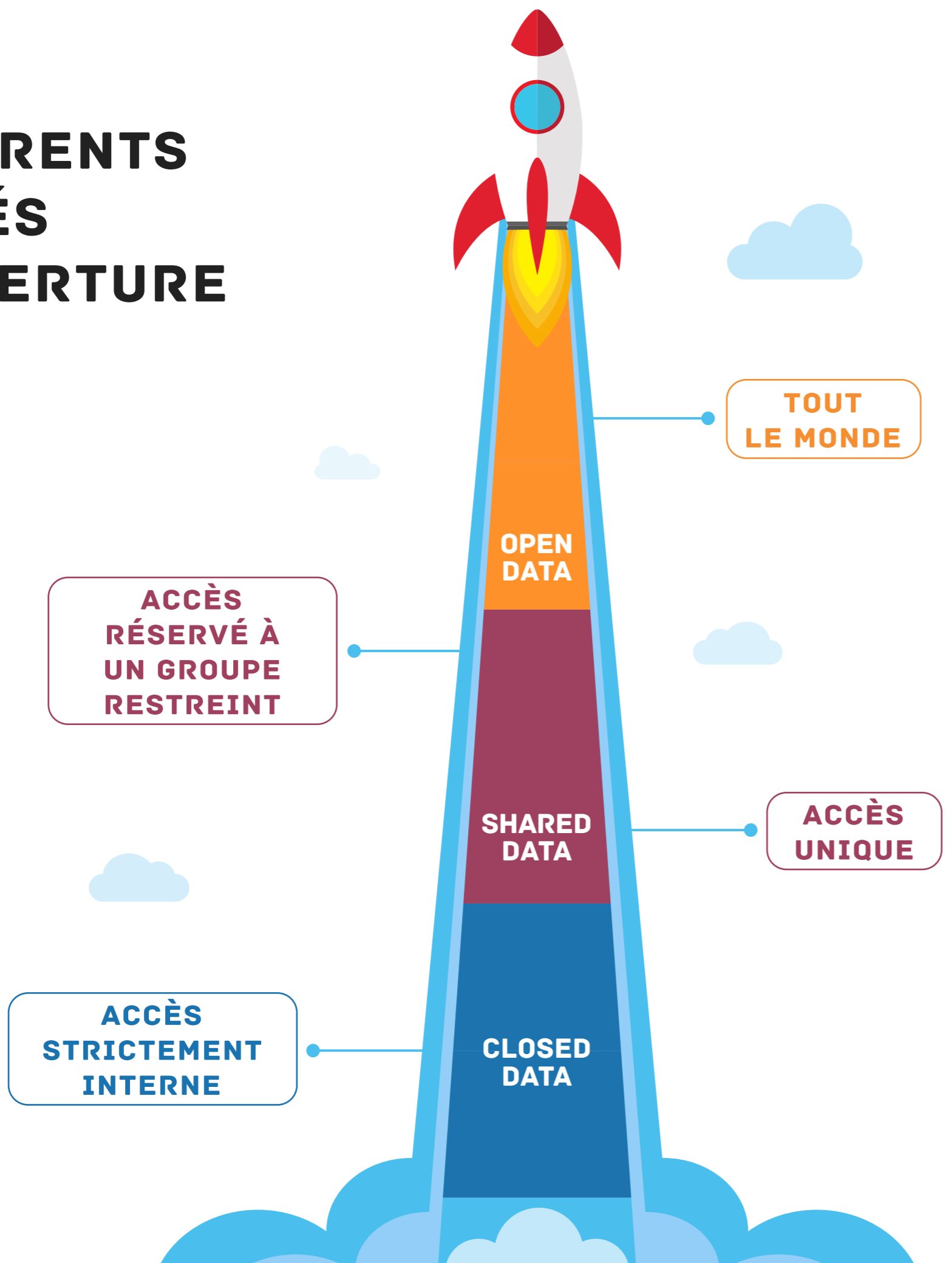
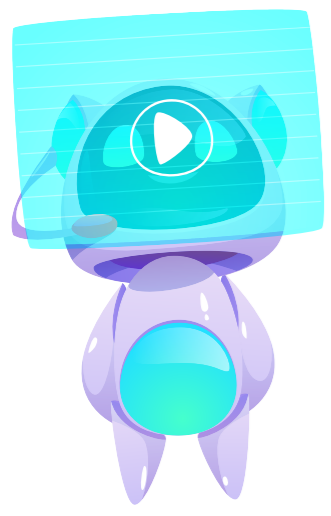
## LES DIFFÉRENTES DIMENSIONS DE L'OPEN DATA :



## LES TROIS CRITÈRES DES DONNÉES OUVERTES



## LES DIFFÉRENTS DEGRÉS D'OUVERTURE



## LES DIFFÉRENTS TYPES DE DONNÉES



" OUVRIR LES DONNÉES C'EST PERMETTRE L'ACCÈS, LA CIRCULATION ET LA RÉUTILISATION DE DONNÉES BRUTES À TOUS SANS CONTRAINTES TECHNIQUES OU FINANCIÈRES. "

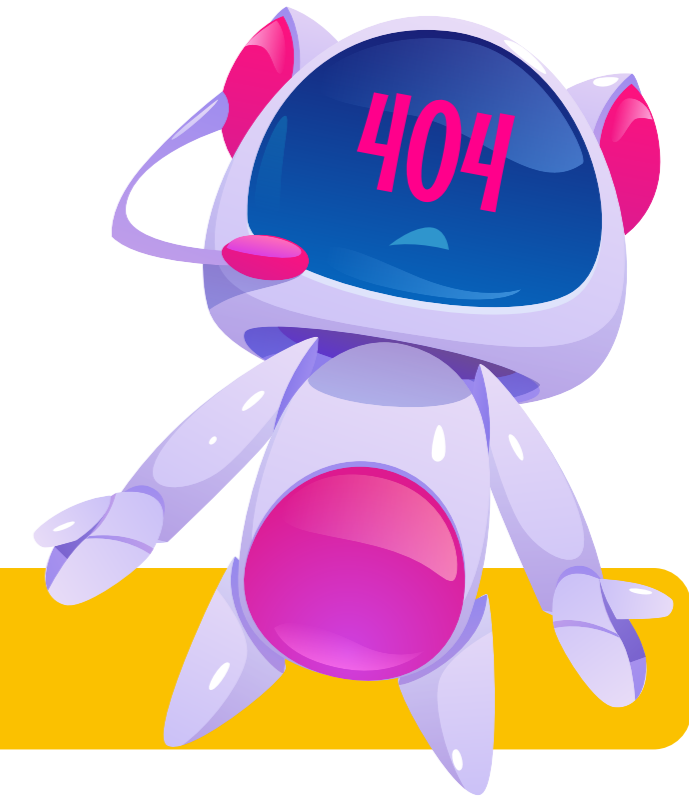


## L'OPEN DATA une obligation légale

La loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 dite « loi pour une République numérique » consacre le principe d'open data par défaut.

Ainsi les administrations et collectivités de plus de 3500 habitants et plus de 50 agents sont tenues d'ouvrir leurs données dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental.

# OPEN DATA ET RGPD



## QU'EST-CE-QUE LE RGPD ?

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est un règlement de l'Union européenne adopté en mai 2018 pour protéger la vie privée et les libertés des citoyens. Le RGPD sert à réguler la façon dont les entreprises et les organisations collectent, utilisent, stockent et partagent les données personnelles.

Une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Une personne physique peut être identifiée :

→ **DIRECTEMENT** (exemple : nom et prénom) ;

→ **INDIRECTEMENT** (exemple : par un numéro de téléphone ou de plaque d'immatriculation, un identifiant tel que le numéro de sécurité sociale, une adresse postale ou courriel, mais aussi la voix ou l'image).

Le RGPD établit des normes strictes pour le traitement des données personnelles par les administrations, entreprises et organisations :

**LE CONSENTEMENT EXPLICITE** : un consentement clair et explicite doit être obtenu avant de collecter, utiliser ou partager les données personnelles d'une personne.

**LE DROIT À L'INFORMATION** : fournir des informations claires et transparentes sur les données collectées, la façon dont elles sont utilisées et les personnes avec lesquelles elles sont partagées.

**LE DROIT D'ACCÈS** : les personnes ont le droit de demander de leur fournir les données personnelles qu'elles détiennent sur eux et de les corriger ou de les supprimer si nécessaire.

**LA SÉCURITÉ DES DONNÉES** : prendre des mesures pour protéger les données personnelles contre la perte, le vol ou l'accès non autorisé.

### À NOTER !

Des sanctions financières importantes sont prévues contre les organisations ne respectant pas le RGPD.

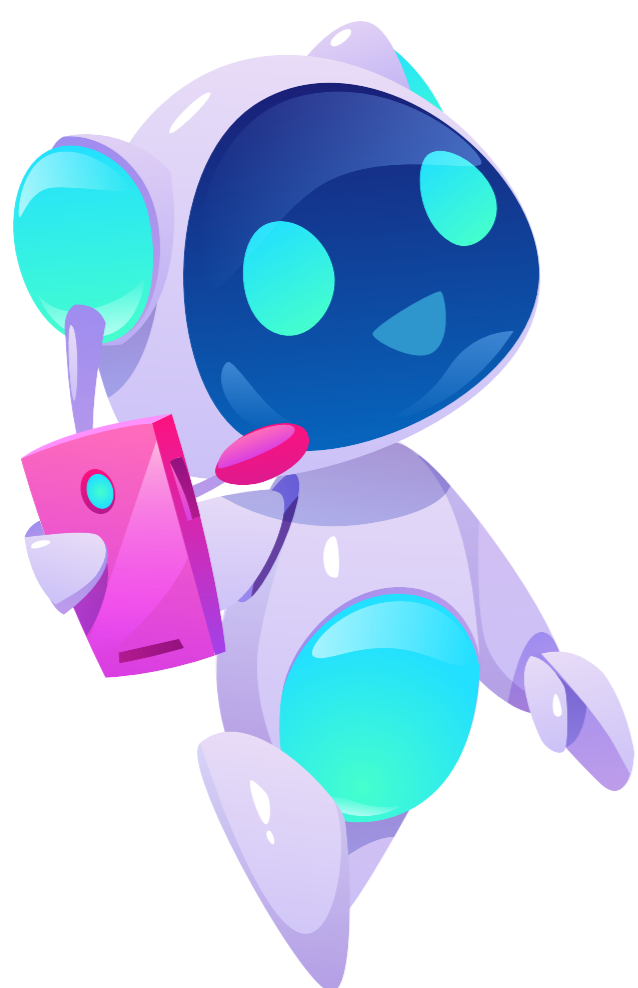
En cas d'interrogations, de doutes ou de constitution de fichiers mobilisant des données personnelles, veiller à toujours en informer/interroger le délégué à la protection des données personnelles (*DPO - Data Protection Officer*).

## OUVRIR LES DONNÉES EST-IL COMPATIBLE AVEC LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

Oui, et cette démarche d'ouverture est même complémentaire puisqu'elle permet d'identifier dans l'ensemble du patrimoine de l'organisation les données sensibles dont celles relatives par exemple aux données personnelles.

Deux cadres juridiques encadrent cette protection :

- **LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD).**
- **LE CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION (CRPA).**



" **RESPECTER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD) ET/OU LE CODE DES RELATIONS ENTRE LE PUBLIC ET L'ADMINISTRATION (CRPA)** "



### **ANONYMISATION OU NON-DIFFUSION**

**S'il y a présence :**

- d'informations nominatives.
- d'informations personnelles.
- d'informations protégées par des secrets prévus par la loi.



### **POSSIBILITÉ DE DIFFUSION DE DONNÉES PERSONNELLES**

- Si une disposition législative spécifique autorise la publication des données sans anonymisation ;
- Si les personnes concernées ont donné leur accord à la diffusion des données sans anonymisation ;
- Si les documents administratifs figurent dans la liste prévue par le décret n°2018-1117 du 10 décembre 2018 relatif aux catégories de documents administratifs pouvant être rendus publics sans faire l'objet d'un processus d'anonymisation. Ce sont notamment les documents relatifs aux conditions d'organisation de l'administration, de la vie économique, associative, culturelle et sportive, des professions réglementées.

# LA STRATÉGIE DATA ET SMART TERRITOIRE À SQY



## AMBITION

### PLACER LA DONNÉE AU CŒUR DE NOS POLITIQUES PUBLIQUES

- Accélérer notre évolution vers un territoire intelligent et durable.
- Encourager les changements de comportements.
- Permettre à tous les usagers de bénéficier de services publics plus innovants et performants.

## PRINCIPES ET VALEURS

Interopérabilité



Coopération



Sobriété



Expérimentation



Souveraineté



Évaluation



## LES DIMENSIONS D'UN PROJET SMART TERRITOIRE

### MOBILISATION DE COMMUNAUTÉS HUMAINES

Inclusion numérique et participation citoyenne

Collaboration de communautés professionnelles, Innovation ouverte, Tiers-lieux

Communautés citoyennes agissant pour l'intérêt général



### SERVICES NUMÉRIQUES

Pilotage du territoire par la donnée

Services aux usagers

Modernisation des services publics territoriaux



### SOCLE DE CAPTEURS ET D'ACTIONNEURS NUMÉRIQUES

Capteurs : objets connectés, caméras, compteurs, etc.

Actionneurs : mobilier urbain intelligent, bornes escamotables, signalisation dynamique



### SOCLE D'INFRASTRUCTURES ET DE CONNECTIVITÉ

Wi-Fi, fibre, 4G LTE, projets 5G outdoor / indoor / RFID / NFC / M2M

Locaux techniques, fourreaux, câbles, mats et support radio



## FEUILLE DE ROUTE

Dans la lignée de la loi pour une République Numérique de 2016, la feuille de route de SQY répond à trois objectifs majeurs :

- Renforcer la transparence de l'action administrative et de la vie démocratique.
- Identifier des leviers d'amélioration de l'organisation et de la gestion publiques.
- Susciter l'innovation économique par la création de nouveaux services.



UNE FEUILLE DE ROUTE STRUCTURÉE AUTOUR DE 4 AXES :

Médiation



**FAVORISER LE RÉFLEXE DATA**  
grâce à l'acquisition d'une culture commune et à la montée en compétence des agents  
#sensibiliser #former #transformer

Stratégie



**CO-CONSTRUIRE UNE GOUVERNANCE TERRITORIALE**  
favorable à la circulation et l'utilisation éthique et responsable des données d'intérêt général  
#partager #collaborer #faire circuler

Technique



**VALORISER DES DONNÉES DE HAUTE QUALITÉ**  
grâce à la mise en place de process simples, rigoureux et automatisés  
#automatiser #fiabiliser #exploiter

Usage

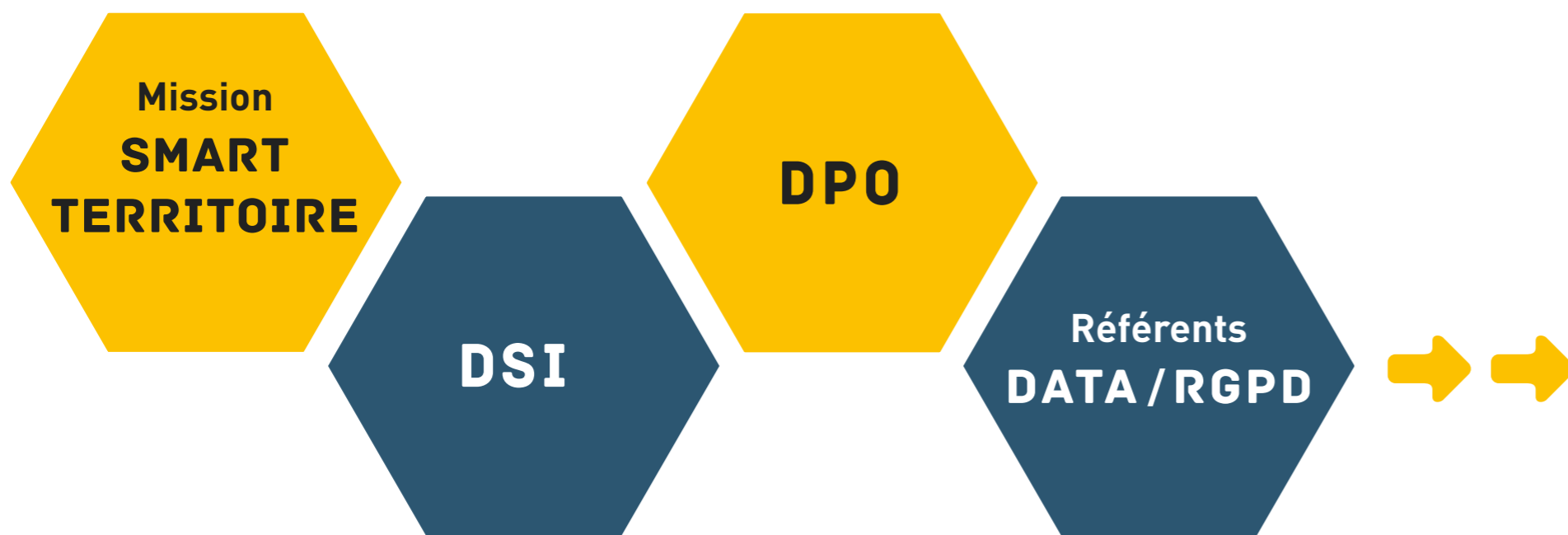


**ASSEOIR UNE CULTURE DE L'EXPÉRIMENTATION**  
orientée usagers, agile et ouverte, dans une optique d'amélioration continue des services publics  
#montrer #prouver #améliorer

# LA GESTION DES DONNÉES



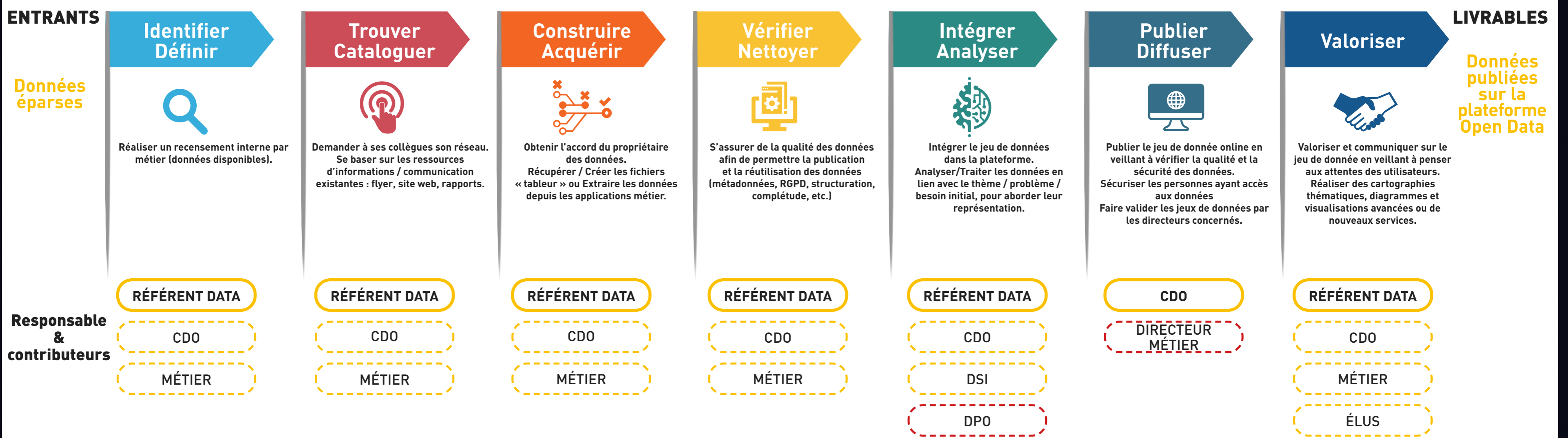
## L'ORGANISATION DE LA DONNÉE À SQY



### LES RÉFÉRENTS DÉVELOPPERONT LES USAGES ET DIFFUSERONT LA CULTURE DE LA DONNÉE

- Assurer l'animation autour de la thématique de la donnée dans sa direction et son service.
- Identifier les données disponibles et les besoins en données de sa direction.
- Se tenir informé des évolutions autour des enjeux data.
- Être le gardien du processus data au sein de sa direction.
- S'assurer que la qualité de la donnée récoltée est conforme aux standards de SQY.
- Favoriser l'échange de données et l'émergence de nouveaux cas d'usages entre les services et les Directions.
- Participer aux réunions du réseau de référents « données ».
- Veiller au respect du RGPD.

## LE CYCLE DE VIE DE LA DONNÉE OUVERTE

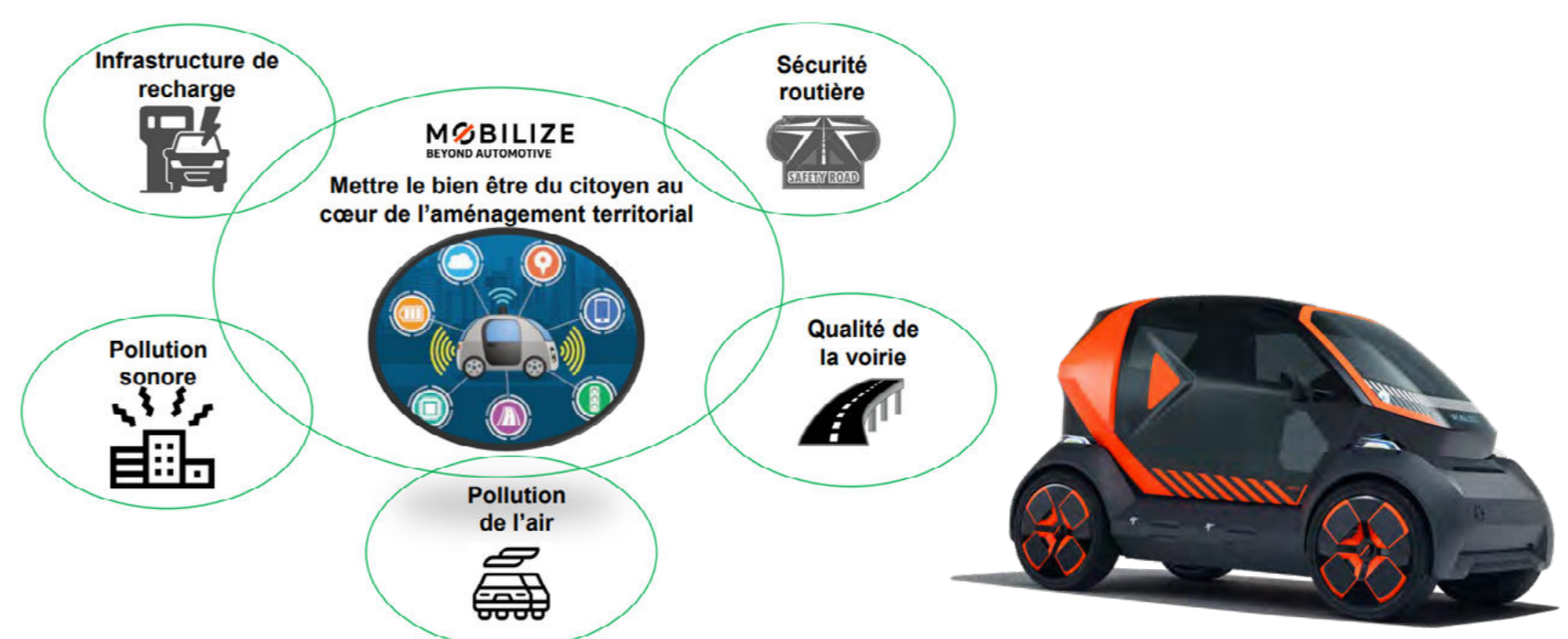


## EXEMPLE D'EXPÉRIMENTATION : MOBILIZE ET SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES SIGNENT UN ACCORD AUTOUR DE SERVICES INNOVANTS BASÉS SUR LA DONNÉE DES VÉHICULES CONNECTÉS

Cinq services, basés sur les données et l'intelligence artificielle, sont concernés :

- **Qualité de la voirie** : diagnostiquer la qualité des routes pour une gestion optimisée des travaux de rénovation à effectuer.
- **Zones accidentogènes** : identifier les zones accidentogènes du territoire pour permettre de prioriser les aménagements à réaliser et d'en évaluer l'impact.
- **Pollution sonore** : identifier l'impact de la voirie sur la pollution sonore afin de hiérarchiser les réaménagements à effectuer pour la réduire.
- **Pollution de l'air** : combiner les données telles que le trafic, le comportement des conducteurs (vitesse, freinage...), la motorisation des véhicules, leur année de fabrication et la qualité des routes aux informations relatives à la pollution pour aider le territoire à réduire les émissions de NO2 et PM10.
- **Infrastructure de recharge** : analyser le territoire et les habitudes des usagers de véhicules électriques afin de proposer la meilleure stratégie d'implantation de bornes de recharge, en termes de localisation et de nombre.

L'expérimentation avec Mobilize consiste à tester les possibilités offertes par la multiplication des véhicules connectés circulant sur le territoire pour développer de nouvelles manière d'acquérir des connaissances sur l'état de l'infrastructure, de l'environnement et du comportement des usagers.



### Evaluation de l'état de la chaussée par Mobilize, grâce aux capteurs et traitement des signaux breveté Renault



L'analyse des données des véhicules connectés pour détecter des comportements accidentogènes des conducteurs et comportements dynamiques au-delà du seuil de confort

